

CHAMPIONNAT DE BAIE DE SEINE
et
CHALLENGE DE BAIE DE SEINE
organisé par le G.C.C.

REGLEMENT GENERAL

1 - CALENDRIER ET REGLEMENTATION DES EPREUVES

1.1 - Le Championnat et le Challenge de Baie de Seine (C.B.S) comprennent les épreuves organisées par les clubs de Baie de Seine cotisant selon un programme mis au point lors d'une réunion de coordination organisée par le GCC.

1.2 - Le Championnat et le Challenge de Baie de Seine (C.B.S.) sont ouverts aux voiliers habitables titulaires d'une carte de jauge Osiris Habitable en cours de validité. Les bateaux qui en seraient dépourvus recevront un handicap forfaitaire et devront s'engager à régulariser au plus tôt leur situation.

1.3 – Les épreuves du Championnat et le Challenge de Baie de Seine (C.B.S.) sont régis par :

- Les règles des R.C.V. 2013/2016
- Les règles de la jauge Osiris Habitable
- Le présent règlement et ses éventuels avenants
- Les instructions de courses particulières à chaque épreuve établies par les clubs organisateurs.

2 – INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Pour chaque épreuve, l'inscription doit se faire auprès du club organisateur qui est en charge de vérifier la validité de la carte de jauge Osiris Habitable.

3 - ORGANISATION DES CLASSEMENTS et PARCOURS

3.1 – Les concurrents sont répartis en 3 flottes sur la base de la jauge Osiris Habitable :

- Flotte 1 : bateaux d'un rating inférieur ou égal au groupe brut 18,5
- Flotte 2 : bateaux d'un rating supérieur au groupe brut 18,5
- Flotte 3 : bateaux de la classe L dit "*sportboats*"

Tous les bateaux d'une même flotte doivent effectuer un parcours identique, mais les flottes peuvent avoir des parcours différents.

3.2 - Le club organisateur peut, selon ses souhaits, publier le classement de son épreuve en regroupant deux flottes voisines (F1+F2 ou F2+F3) ou toutes les flottes (scratch).

Les flottes regroupées doivent avoir effectué un parcours identique.

Un regroupement est fortement souhaitable quand le nombre de concurrents est inférieur à 7 dans une flotte pour que les concurrents puissent marquer des points au classement national Osiris Habitables.

L'enregistrement des concurrents dans le logiciel Freg (FFV) doit néanmoins demeurer par flotte.

4 - ANNEXE AUX I.C. SPECIFIQUES

4.1 - Pavillonnerie de flotte : pour permettre aux équipages de distinguer leurs concurrents dans leur flotte, il est demandé d'arborer un pavillon :

- . Flotte 1 : pavillon N
- . Flotte 2 : pavillon C
- . Flotte 3 : pavillon blanc

4.4 - Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée :

Sauf cas particulier dû aux restrictions d'accès au port (portes), il est demandé que la durée d'ouverture de la ligne d'arrivée prenne en compte les petits ratings et les équipages moins entraînés.

En ce sens, il convient de prévoir que la ligne reste ouverte, pour chaque flotte, pendant 40% du temps réel de course du premier de la flotte.

En cas de départ commun à toutes les flottes, sur un parcours commun et de faible distance, il est possible de prévoir que la ligne reste ouverte pendant 40% du temps réel de course du premier toutes flottes confondues.

5- ATTRIBUTIONS DES POINTS PAR COURSE

5.1 - Pour chaque course, et **par** flotte, il est attribué à chaque bateau un nombre de points calculé suivant la formule :

$$P = \frac{101 \times (N - A + 1)}{N + 1}$$

Dans laquelle :

- . P = points attribués au voilier (arrondi au 100^{ème})
- . N = nombre de partants (*)
- . A = place du voilier

(*) concurrent inscrit ayant coupé la ligne de départ.

5.2 - Un bateau qui abandonne reçoit la moitié des points accordés au dernier bateau classé qui a terminé la course. Un bateau disqualifié reçoit zéro point.

6 - CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR EVENEMENT

6.1 - Pour chaque événement un classement est établi par flotte.

6.2 - Un événement correspond à une journée de course(s). Toutes les courses courues comptent, aucune n'est retirée. Par exception, au Havre, un événement correspond à toutes les courses de toutes les journées de la régata.

6.3 - Les points obtenus par un bateau pour un événement sont la moyenne des points obtenus à toutes les courses de l'événement

7 - CLASSEMENT GENERAL DU CHAMPIONNAT DE BAIE DE SEINE (Classement individuel)

7.1 – Pour chaque flotte, le classement général individuel est établi en totalisant les points acquis lors des 6 meilleurs événements de chaque bateau.

7.2 - En cas d'égalité de points entre plusieurs bateaux, l'avantage est donné à celui qui totalise le plus grand nombre de meilleures places (1° - 2° - 3° ...).

8 - CLASSEMENT GENERAL DU CHALLENGE DE BAIE DE SEINE (Classement interclubs)

8.1 - Le **club** qui totalise le plus grand nombre de points en retenant ceux acquis au Championnat de Baie de Seine par ses 3 meilleurs représentants toutes flottes confondues, est déclaré vainqueur du Challenge de Baie de Seine.

8.2 - En cas d'égalité de points entre plusieurs clubs, l'avantage est donné à celui dont les bateaux totalisent le plus grand nombre de meilleures places (1° - 2° - 3° ...).

9 - CHAMPIONNAT DES MORDUS DE BAIE DE SEINE

Tout bateau ayant à son bord, au moins, un membre du GCC ayant acquitté sa cotisation annuelle, est inscrit automatiquement à ce championnat.

Le classement est établi, par flotte, en additionnant la totalité des points obtenus dans les événements inscrits au championnat.